



Paris, le 16 avril 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comme Michèle Alliot-Marie l'a indiqué ce matin, le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales se conformera naturellement à l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat relatif à la requête du Gardien de la Paix Abdeljalel EL HADDIOUI, portant sur le concours interne d'officiers de police permettant aux gardiens de la paix d'accéder à ce corps.

Cet arrêt ne remet pas en cause la validation du concours 2007 d'officier de police pour les candidats ayant été admis. Il ouvre droit à une présentation supplémentaire au concours d'officier de police pour Monsieur EL HADDIOUI.

Le Ministre avait au mois de juillet 2008, suite à des recommandations de la HALDE, donné des instructions au Secrétariat général du ministère et à la Direction Générale de la Police Nationale sur la prohibition lors de concours de questions portant directement ou indirectement sur des critères susceptibles d'entraîner une discrimination.

Michèle Alliot-Marie a renouvelé ses instructions aux services concernés, car de toute discrimination est contraire aux valeurs républicaines, et n'a pas sa place dans un Etat de droit.